

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Sylvain BOULIANNE, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, le 17 septembre 2021 à 18 h 30 à l'église, 1845, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande de dérogation mineure No 2021-0120

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 329
CHEMIN DE BELLEFEUILLE, LOT 2 826 144

NATURE ET EFFETS : La demande de dérogation mineure amendée numéro 2021-0120 visant à :

D'une part, permettre la construction d'une galerie sur pieux, à une distance d'au moins 3,37 mètres de la ligne latérale droite et;

D'autre part, permettre la reconstruction d'un portique sur pieux, à une distance respective d'au moins 4,07 mètres et d'au moins 4,55 mètres de la ligne latérale droite; 329 chemin de Bellefeuille, lot 2 826 144;

Alors que la grille des usages et des normes de la zone H-054 du règlement de zonage no 634 prescrit : « *une marge latérale d'au moins 6 mètres s'appliquant au portique et une marge latérale d'au moins 4 mètres s'appliquant à la galerie* ».

Demande de dérogation mineure No 2021-0149

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : CHEMIN
DU GRIFFON, LOT 6 227 613

NATURE ET EFFETS : La demande de dérogation mineure numéro 2021-0149 visant à permettre la construction d'une résidence, à une distance d'au moins 5,59 mètres de la ligne latérale droite; chemin de Griffon, lot 6 227 613; alors que la grille des usages et des normes de la zone H-088 du règlement de zonage no 634 prescrit: « *une marge latérale d'au moins 6 mètres* ».

Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 30 août 2021.



Sylvain Boulianne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, monsieur Sylvain BOULIANNE, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolphedhoward.qc.ca), le 30 août 2021 entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,

Ce 30 août 2021



Sylvain Boulianne

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim